

**DECISION DU PRESIDENT N° D2023-183**

**Objet : Attribution de subventions au titre du dispositif « Métropole Roule Propre ! » - Acquisition d'un deux-roues, d'un trois-roues, d'un quadricycle électrique, ou d'un vélo à assistance électrique**

Le Président de la métropole du Grand Paris,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

**Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération CM2019/06/21/16 du Conseil de la métropole du 21 juin 2019 approuvant au 1<sup>er</sup> juillet 2019 le règlement d'attribution de la subvention de la métropole du Grand Paris pour l'acquisition d'un deux-roues, d'un trois-roues, d'un quadricycle électrique ou d'un vélo à assistance électrique,

**Vu** l'élection du Président de la métropole du Grand Paris du 9 juillet 2020,

**Vu** la délibération CM2023/10/12/45 portant modification des délégations d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Président pour attribuer les aides dans le cadre du règlement précité,

**Vu** l'arrêté du Président AP2023/384 portant délégation de signature à Monsieur Paul MOURIER, Directeur général des services de la Métropole du Grand Paris,

**Considérant** la volonté de la Métropole de favoriser l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre la pollution, notamment dans le cadre de la création de la Zone à Faibles Emissions métropolitaine,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'accompagner financièrement les particuliers dans leur démarche de changement de véhicule pour un moyen de transport plus propre,

**Considérant** les vingt-et-un nouveaux dossiers reçus et instruits,

**DECIDE**

**Article 1er :** d'attribuer les subventions suivantes pour l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique et d'un deux-roues :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Type de subvention	Montant de la subvention
[REDACTED]	92700	COLOMBES	Destruction d'un ancien véhicule thermique et remplacement par un vélo à assistance électrique	500,00 €
[REDACTED]	94290	VILLENEUVE-LE-ROI	Destruction d'un ancien véhicule thermique et remplacement par un vélo à assistance électrique	500,00 €

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Type de subvention	Montant de la subvention
	94230	CACHAN	Destruction d'un ancien véhicule thermique et remplacement par un deux-roues électrique	900,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>1 900,00 €</b>

Accusé de réception  
075-200054781-20231205-D2023-183-AI  
Date de télétransmission : 06/12/2023  
Date de réception préfecture : 06/12/2023

**Article 2 :** de refuser les dossiers suivants :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Type de subvention	Motif de refus
	75019	PARIS	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Véhicule mis au rebut trop récent
	75005	PARIS	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Absence de véhicule à détruire
	75012	PARIS	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Absence de véhicule à détruire
	75011	PARIS	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Véhicule mis au rebut trop récent
	75010	PARIS	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Absence de véhicule à détruire
	75019	PARIS	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Absence de véhicule à détruire
	75015	PARIS	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Véhicule mis au rebut trop récent
	75019	PARIS	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Absence de véhicule à détruire
	75019	PARIS	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Absence de véhicule à détruire
	75012	PARIS	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Véhicule mis au rebut trop récent
	75015	PARIS	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Absence de véhicule à détruire
	75005	PARIS	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Véhicule mis au rebut trop récent
	94450	LIMEIL-BREVANNES	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Absence de véhicule à détruire
	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Absence de véhicule à détruire
	75017	PARIS	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Absence de véhicule à détruire
	75019	PARIS	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Véhicule mis au rebut trop récent
	75017	PARIS	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Véhicule mis au rebut trop récent

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Type de subvention	Accusé de réception en préfecture 075-200054781-2023-06-12-DEC-15 Date de télétransmission : 06/12/2023 Date de réception préfecture : 06/12/2023
[REDACTED]	94230	CACHAN	Projet d'acquisition d'un vélo à assistance électrique	Motif de refus : Absence de certificat d'immatriculation du véhicule mis au rebut (déjà utilisé dans le dossier de son compagnon) - abandon du projet

**Article 3 :** La dépense sera imputée au budget 2023, chapitre 204,

**Article 4 :** Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France ;
- Monsieur le comptable public.

Fait à Paris, le ..... **5 DEC 2023** .....

Par délégation du président de la métropole du Grand Paris



*[Handwritten signature]*

Le Directeur général des services  
Paul MOURIER

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Accusé de réception en préfecture  
075-200054781-20231205-D2023-183-AI  
Date de télétransmission : 06/12/2023  
Date de réception préfecture : 06/12/2023